

L'an mil neuf cent quatre-vingt-sept, le JEUDI 1ER OCTOBRE à 17 H 10, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en QUATRIEME SEANCE dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de M. Auguste LEGROS, Maire de la Commune de Saint-Denis, Officier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Marc GERARD - Camille BOURHIS - Maurice CHANE KUNE - Frantz FONTAINE - Gérard LEFEVRE - Mmes Florelle LAMANDE - Gabrielle FONTAINE - MM. Gilbert MANES - René Paul VICTORIA - Maxime RIVIERE - Jack AFFEJEE - Jean Denis MAHE - Jean Marc NATIVEL - Mme André PAYET - MM. Paul PAYET - Raoul HOARAU - Michel VITRY - Jean Marie DE LA HOGUE - Nicolas MOUTOUSSAMY - Fred TANDRYA - Mme Rose Mai TURENNE - MM. Jean HIN TUNG - Serge CAZANOVE - François FERRERE - Mmes Paule BRUNIQUET - Eliane OLLIVIER - MM. Axel KICHENIN - Alexandre DE BALBINE - André LICHARDY - Jean Pierre HOARAU - Gilbert GERARD - Guy Max ZITTE

Etaient représentés :

M. Jean Marie DUPUIS par M. Maxime RIVIERE
Mme Florelle LAMANDE par M. René Paul VICTORIA
M. Daniel BOX par M. Marcel HOARAU
M. Ibrahim Daoud DINDAR par M. Marc GERARD
M. Issop PATEL par M. Auguste LEGROS
M. Henri ATECTAM par Mme André PAYET

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1984 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Marc GERARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

NOTA :
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 07.10.1987 et que le nombre de Conseillers présents a été de 34/55 en exercice.

LE MAIRE
Auguste LEGROS

